

SÉANCE DU 13 MAI 2013

~~~~~

**Date de convocation : 7 Mai 2013**

L'an deux mille treize, le sept mai, à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Sont présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Patrice Mondon, absent, excusé qui a donné pouvoir à Jean-Claude GRAS, et Marie-Pierre Reynaud, absente excusée, qui a donné pouvoir à Marie-Claude Fournet.

Secrétaire de séance : Christian ROUX

## **1/ Procès verbal de la séance du 18 février 2013**

Après lecture, le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

## **2/ Participation financière aux travaux de la station d'épuration de Nyons**

Le Maire rappelle aux élus la demande de la commune d'être raccordée à la station de Nyons, et la convention signée en 2011, relative à la participation de la commune aux dépenses des travaux de la nouvelle station d'épuration. Les travaux étant terminés, la ville de Nyons a transmis le montant de la part communale à régler soit 130 000 euros pour une prévision d'utilisation de 900 habitants raccordés.

Il est donc nécessaire de prendre un emprunt pour régler cette dépense. Trois banques ont été interrogées, deux propositions transmises :

- Crédit Agricole, sur 20 ans, propose un taux de 3.9585 %, avec la première échéance annuelle, réglée à terme échu pour un montant de 9 530.53 €.
- Caisse d'Epargne, sur 20 ans, propose un taux de 3.98 %, avec un premier remboursement en septembre 2013 et une autre échéance en janvier 2014, d'un montant annuel de 9 548.69 €.

Après concertation, les élus votent à l'unanimité pour la proposition du Crédit Agricole.

## **3/ Déclassement du domaine public de l'ancienne école de Novézan**

Le Maire explique aux élus que la vente entre particulier de l'ancienne école hameau de Novézan est bloquée pour les raisons suivantes : lors de la vente en 1991 par la commune à un particulier, aucun acte de déclassement de ce bien n'avait pas été formalisé, malgré une désaffectation prononcée par le Préfet.

Il est donc légalement obligatoire de prendre par délibération un acte de déclassement de ce bâtiment. Par ailleurs, Mme le Maire propose également par mesure de précaution de prendre également la même délibération de déclassement pour l'école des Estangs qui est dans une situation administrative similaire.

Avis favorable à l'unanimité.

#### **4/ Proposition d'achat d'une parcelle non constructible- lotissement hameau des Estangs**

Mr et Mme PHAM TRONG ont émis une proposition d'achat d'une parcelle de terrain de 985 m<sup>2</sup> pour 5000 €, en continuité du terrain qu'ils ont acquis en 2012, sachant que cette partie est inconstructible et ne servira qu'à agrandir leur jardin.

Pour mémoire, les élus avaient voté précédemment un prix de vente de 10 € le m<sup>2</sup>, et la proposition d'achat représente 5.10 € du m<sup>2</sup>.

Après concertation, et compte tenu de la configuration du terrain, les élus décident de fixer le prix du terrain à cet endroit, et aux parcelles communales contiguës (AI 214) à 7 euros le mètre carré.

Vote à 10 pour et 2 abstentions.

#### **5/ DETR projet de mise en séparatif des collecteurs d'assainissement et renforcement du réseau d'eau potable Grande Rue et Place Sabarot.**

Mme le Maire informe les élus que la Préfecture a refusé la demande de subvention DETR pour ce projet. Cependant, le Maire rappelle que le Conseil Général et l'Agence de l'Eau ont par contre validé leur participation par une attribution de subventions équivalente à 55 % du montant des travaux.

Le Conseil municipal doit déterminer s'il maintient le projet pour 2014, en réitérant la demande de subvention DETR auprès de la Préfecture, en sachant qu'initialement le démarrage des travaux n'est prévu que pour le quatrième trimestre 2013, et il serait envisageable de le décaler, et de demander une dérogation auprès de la préfecture pour commencer les travaux, si l'attribution de la subvention est en cours d'instruction.

Après délibération, les élus à l'unanimité souhaitent maintenir la demande de DETR pour 2014 auprès de la Préfecture, compte-tenu de la nécessité de réalisation de ces travaux, et décide de programmer une commission budget jeudi 16 mai pour étudier la meilleure solution.

#### **6/ Dossiers en cours**

a/ **Achat parcelle de Terrain – ferme Marcellin** : une réunion est organisée le 21 mai prochain entre la commune, le Conseil Général, DAH, et l'AEFA pour déterminer si celle-ci se portera acquéreur d'une parcelle destinée à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'association ou pas. Cette décision sera déterminante pour l'évolution du projet à vocation touristique sur le reste de la parcelle.

b/ **Lecture du courrier de Mr GRANJON** : Mme le Maire donne lecture du courrier relatif au projet de réhabilitation du Temple, dans lequel Mr GRANJON émet des réserves sur certains éléments. Mme le Maire rappelle que concernant ce projet, un permis de construire a été déposé par la mairie, bien que non nécessaire car les travaux ne comportent pas de modification extérieure du bâtiment, que la dérogation a déjà été accordée par le préfet pour l'accessibilité au bâtiment, que l'absence de chauffage est une décision communale, et que les organismes auxquels Mr GRANJON a transmis son courrier sont parfaitement au courant du projet, puisque la commune travaille en concertation avec eux depuis le début, ainsi qu'avec l'APAVEN, partenaire du projet avec la municipalité.

Mme le Maire regrette de ne pas avoir eu la visite de Mr GRANJON, elle aurait pu ainsi lui donner les informations précises et réelles.

c/ **Mise en place des rythmes scolaires** : le conseil a décidé de mettre en place les nouveaux horaires à compter de septembre 2013, à savoir :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9 à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 45
- mercredi de 9 h à 12 h.

La municipalité travaille sur les projets d'animation péri-scolaires avec l'AVAM, l'association Lire et Faire Lire, et un professeur de sport.

Une première réunion de travail aura lieu le mardi 14 mai, en présence de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

d/ **Véhicule communal** : un Dokker Van de chez DACIA a été commandé pour un montant de 12 350 €, signalisation obligatoire incluse, et doit être livré en août.

e/ **Prochaines élections** : les directives viennent de paraître : pour une commune de moins de 1000 habitants, l'élection restera au scrutin majoritaire de liste à deux tours. Les votes portant sur des personnes non inscrites officiellement ( 3<sup>ème</sup> jeudi avant 1<sup>er</sup> tour et mardi précédent le deuxième tour) seront désormais considérés comme nuls, et un candidat peut se présenter uniquement au deuxième tour.

f/ **Questions diverses** : Le terrain de jeux est presque terminé, la mairie a pu acquérir un dernier jeu destiné aux plus petits. A la demande des instituteurs, Jean-Claude GRAS est sollicité pour effectuer le déplacement un poteau EDF jusqu'au terrain de sports.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 heures.

**Prochain Conseil** : 24 juin 2013 à 20h30.